

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1010-10

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1010-10 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 et qu'il est entré en vigueur le 13 novembre 2024.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 13 novembre 2024.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur du Règlement n° 1010-10 ci-dessus à la date et de la façon suivante :

- affichage à l'hôtel de ville le 13 novembre 2024;
- affichage sur le site Internet de la Ville le 13 novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 novembre 2024.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier